



# L'INFORMATEUR

Le bulletin d'information de Saint-Placide

Spécial Quai municipal  
Juin 2011

## ACCÈS À LA RAMPE DE MISE À L'EAU DU QUAI MUNICIPAL

Veillez prendre note que les autorisations pour l'accès à la rampe de mise à l'eau sont maintenant disponibles au bureau municipal situé au 281 montée Saint-Vincent à Saint-Placide, aux heures normales d'ouverture soit :

Du lundi au jeudi de : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Et le vendredi de : 8 h 30 à 12 h

Vous pouvez également vous procurer votre autorisation auprès du préposé à la rampe de mise à l'eau.

La tarification de l'accès à la rampe de mise à l'eau est la suivante :

Propriétaire et résident de Saint-Placide : GRATUIT

Non-Résident : 15 \$ / jour / par véhicule

250 \$ / saison / par véhicule



L'autorisation est valable pour la saison courante.

**Nos vous rappelons que le bureau municipal sera fermé, vendredi le 24 juin 2011, vendredi le 1<sup>er</sup> juillet 2011 ainsi que durant les semaines de vacances de la construction, du lundi 25 juillet 2011 au vendredi 5 août 2011.**

## DOCUMENTS REQUIS POUR L'OBTENTION D'UNE AUTORISATION

Pour obtenir votre autorisation, vous devrez avoir en mains les documents suivants :

- Permis de conduire
- Immatriculation du véhicule et de la remorque

Les autorisations sont émises à la personne qui en fait la demande et ne sont pas transférables à autrui. Si un changement de véhicule survient, le titulaire de l'autorisation a le devoir et la responsabilité d'en aviser les autorités municipales ou le préposé à la rampe de mise à l'eau afin que les changements soient apportés au registre des utilisateurs.

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450 258-2305.**

**Nous vous souhaitons de passer un très bel été  
et d'agréables randonnées sur le magnifique lac des-Deux-Montagnes**